



Santé, assistance et soins infirmiers (5325)

MODE DE FONCTIONNEMENT ET RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME

Au Centre de formation de la Haute-Gaspésie, les locaux utilisés dans le programme santé, assistance et soins infirmiers représentent le futur milieu de travail. Ainsi, c'est dans cette perspective que les règlements suivants ont été élaborés.

Tenue vestimentaire, décorum en laboratoire et en lieu de stage¹

- Le port de l'uniforme de même que la carte d'identification sont strictement réservés aux lieux nommés ci-haut. Vous devez vous changer lors des déplacements à l'extérieur.
- L'habillement conforme est le suivant: uniforme blanc ou pastel, souliers blancs, veste blanche ou pastel, bas blancs. Les sous-vêtements doivent être discrets.
- Pour toute spécification en lien avec le décorum, se référer au document de l'O.I.A.Q.

Locaux théorique et laboratoire

- L'usage du cellulaire est interdit en classe et en laboratoire. Il devra être déposé dans votre casier.
- Tous les sacs doivent être également laissés dans votre casier.
- Lorsqu'un élève a terminé sa pratique de laboratoire, son espace de travail doit être rangé. Les comptoirs, tables et postes de travail sont ramassés en fin de journée.
- Si l'élève s'aperçoit d'une déféctuosité au niveau du matériel, il doit le rapporter immédiatement à l'enseignant.
- Il n'est pas permis d'utiliser, à des fins personnelles, les équipements tels que lits, chaises roulantes ou gérontologiques. En majorité du temps, la pratique en laboratoire exige de demeurer debout.
- Toute blessure doit être rapportée et un rapport écrit doit être complété dans les plus brefs délais (article 5.2 du code de vie).

¹ *Prenez note que certains éléments sont tirés du document ***Tenue vestimentaire des infirmières et infirmiers auxiliaires.***

- Les objets tranchants et les liquides biologiques doivent être manipulés avec précaution et jetés directement dans les contenants prévus à cet effet.

Assiduité et ponctualité

- En cas d'absence ou retard, il est de la responsabilité de l'élève d'aviser l'enseignante au numéro 418 **763 5323 poste 7696** avant le début des cours ou de laisser un message sur la boîte vocale. L'élève doit justifier ses absences dès son retour. Voir politique d'assiduité (article 4.2 du code de vie).

Évaluations et reprises aux fins de sanction

- Se référer aux Normes et modalités d'évaluation des apprentissages en formation professionnelle de la Commission scolaire des Chic-Chocs.

État de santé

- Il est de la responsabilité de l'élève de se présenter à sa formation en bonne santé.
- Lors d'une grossesse, l'information doit être transmise à la conseillère pédagogique.
- Le Centre reconnaît que l'alcoolisme, un abus de drogue, une atteinte à la santé mentale et un stress excessif sont des problèmes qui peuvent affecter la performance scolaire. Les enseignants ont la responsabilité et l'autorité de retirer immédiatement du milieu de stage un élève dont la conduite s'avère dangereuse pour lui-même et les clients sous ses soins. Il est de la responsabilité de l'élève de se faire diagnostiquer et traiter pour tous les problèmes de santé de cet ordre et d'apporter une preuve d'une réhabilitation ou de convalescence afin de poursuivre son programme.

Respect et politesse et confidentialité.

- Le respect et la politesse sont obligatoires entre élèves et envers les membres du personnel du Centre. Le vouvoiement est présent envers le personnel du Centre.
- La confidentialité est enseignée et appliquée dès l'apprentissage des premières compétences en classe et en milieu de stage.
- À moins de permission ou d'évènement spécial, il n'est pas autorisé de se photographier en classe et en laboratoire.

Carnet d'employabilité

- Un carnet est complété trois fois par année par l'élève et les enseignantes. Les critères d'évaluation tels que l'assiduité, le jugement, la communication sont le reflet de votre comportement professionnel à venir.
- Au terme des deux années, ce document vous sera remis afin de le remettre à vos futurs employeurs à des fins de références. Il en va de votre engagement et de votre détermination d'être en conformité avec votre profession future.
- L'élève qui contrevient aux règles en vigueur dans l'établissement se verra rencontré par l'enseignant et sera invité à modifier son comportement. De plus, une note à son dossier élève sera inscrite. Selon la situation ou le besoin, l'enseignant pourra rediriger l'élève vers une ressource appropriée.
- Un ou des manquements aux règlements spécifiques du programme entraînent des conséquences qui peuvent mener à une suspension ou à un renvoi du centre.

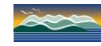
J'ai pris connaissance des règlements du programme Santé, assistance et soins infirmiers du Centre de formation de La Haute-Gaspésie et je m'engage à les respecter.

(Prénom et nom en lettres moulées)

Signature

Date

C.C. Dossier de l'élève



Santé, assistance et soins infirmiers (5325)

MODE DE FONCTIONNEMENT ET RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES AU
PROGRAMME

J'ai pris connaissance des règlements du programme Santé, assistance et soins infirmiers du Centre de formation de La Haute-Gaspésie et je m'engage à les respecter.

(Prénom et nom en lettres moulées)

Signature

Date

C.C. Dossier de l'élève